

# VILLE DE NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

## PLAN LOCAL D'URBANISME



*Conformément à l'article R. 123-4 du Code de l'Urbanisme, les annexes comprennent à titre informatif la liste des lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues en application du deuxième alinéa de l'article L. 315-2-1.*

Sur la commune de **Notre Dame de Bondeville**, à la date d'approbation du présent PLU, un seul lotissement a conservé ses règles d'urbanisme :

### **Le Clos des Charmilles :**

- 14 lots
- situés rue de l'Abbé Pierre
- arrêté de lotir du 20 novembre 2000